

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit****Code du produit** 387**Nom du produit** **CALCINED ALUMINA and POLISHING ALUMINA****Contient** Aluminum oxide, CAS 1344-28-1**Synonymes** A-Aluminas, AB-Aluminas, CL-Aluminas, CT-Aluminas, CTC-Aluminas, E-SY 1000, Flux Grade, Fusion Grade, Gilox, HVA, IS-Aluminas, LS-Aluminas, MPC, P-Aluminas, RG-Aluminas, Refractory Grade, SC-Aluminas, Special Grade, WRA, Exception: CTC55 - see Material Safety Data Sheet 1000, Exception: CT3000 SDP - see Material Safety Data Sheet 1259**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Adsorbants, Enduit, Agent de polissage, Réfractaire, Céramique**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Almatis GmbH
Lyoner Str. 9
60528 Frankfurt
Germany
Phone: +49 69 9573410Almatis GmbH
Giulinistrasse 2
67065 Ludwigshafen
Germany
Phone: +49 621 57070Almatis, Inc.
501 West Park Road
Leetsdale, PA 15056
USA
Phone: +1 412 630-2800Almatis, Inc.
4701 Alcoa Road
Benton, AR 72015
USA
Phone: +1 501 776-4677Qingdao Almatis Co., Ltd.
No.1 Song Hua Jiang Road
QGD Econ Dev & Tech Develop
Zone
Huangdao 266510
P.R. China
Phone: +86 532 86957300Almatis Alumina Pvt. Ltd.
Falta Industrial Growth Centre,
Sec III
24-Parganas South, West
Bengal
Falta, India
Phone: +91 993 3343379Almatis Burnside, Inc.
41237 Hwy 22
Burnside, LA 70738
USA
Phone: +1 225 474 1700**Pour plus d'informations, contacter****Adresse e-mail****1.4. Numéro d'appel d'urgence****Numéro d'appel d'urgence** 3E Global Incident Response Hotline (Almatis access code: 334735)

US: +01 760 476 3962

CHEMTREC: 1(800) 424-9300 (in USA and Canada)
or Access Code + (703) 527-3887 (international)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. - Classification de la substance ou du mélange****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Substance ou mélange non classés comme dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune donnée disponible

2.2. Éléments d'étiquetage**Symbole(s)**

Sans objet

Mention d'avertissement

Aucun(e)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	N° d'enr. REACH
Aluminum oxide	1344-28-1	>99	01-2119529248-35-0024 01-2119529248-35-0125 01-2119529248-35-0086 01-2119529248-35-0238

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Contact cutané

Laver la peau avec de l'eau et du savon

Ingestion

Rincer la bouche

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Notes au médecin**

Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Aucun(e) en particulier

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée

Éviter la formation de poussières

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Méthodes de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

Scénario d'exposition

Aucune information disponible

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Germany OEL (TWA)
Aluminum oxide 1344-28-1			VME: 10 mg/m ³	VLA-ED: 10 mg/m ³	1.25 mg/m ³ 6.0 mg/m ³ (a)

(a) GOEL - Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs, (a) exempt facilities listed in 2.4(8) and (9)

Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Aluminum oxide 1344-28-1 (>99)		TWA: 10 mg/m ³			TWA: 10 mg/m ³

Component	OSHA PEL	ACGIH TWA
Aluminum oxide 1344-28-1 (>99)	15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	1 mg/m ³ TWA (respirable fraction)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) 3 mg/m³, respirable, 8 hour TWA

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches

Protection de la peau Aucun équipement de protection spécifique exigé

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter la formation de poussières

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Aucun(e)
pH	Sans objet
Flash point (°C) DEGREES	Sans objet
Point/intervalle de fusion	2000-2050 °C
Solubilité	Insoluble
Densité	2.7-3.94 g/cm ³
Densité apparente	350-1250 kg/m ³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.6. Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë - Voie orale	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Toxicité aiguë - Inhalation	Convaincant mais pas suffisante pour la classification

(poussières/brouillards)	
DL50 par voie orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50, voie cutanée	No effect
CL50 par inhalation	> 5 mg/m ³ (rat)

Toxicité chronique

Irritation	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Corrosivité	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Sensibilisation	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Effets mutagènes	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Effets cancérogènes	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Effets sur la reproduction	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Effets sur le développement	Convaincant mais pas suffisante pour la classification
Danger par aspiration	Convaincant mais pas suffisante pour la classification

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité**Effets d'écotoxicité**

ne pollue pas l'eau

La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus/produits non utilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

Emballages contaminés

Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport

IMDG/IMO Non réglementé

RID Non réglementé

ADR Non réglementé

OACI Non réglementé

IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Listed on DSL
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Préparée par

Edwin van Hagen
Almatis B.V.
Theemsweg 30
3197 KM Botlek Rt
The Netherlands
+31-181-270124
Edwin.vanhagen@almatis.com

Date d'émission

06-févr.-2012

Date de révision

12-oct.-2017

Remarque sur la révision

Motif de la révision

Revision 23, March 2018
Updated Almatis Inc. address
Updated Prepared By

Updates

The most current version of this Safety Data Sheet is available at this URL:
<http://almatisvw.thewerco.com/private/search.aspx?language=EN>

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne

soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité